

Comité de nomination conjoint pour l'élection de l'Évêque président

Durée du mandat : 3 ans ou plus (du travail est nécessaire suite à l'élection)

Nombre à élire : Cinq (5) laïcs et cinq (5) membres du clergé, dont un doit être un diacre, élu par la Chambre des Députés ; cinq (5) évêques élus par la Chambre des Évêques. Nombre total de personnes à élire : 15

Nombre total de personnes dans le comité : 20 (2 représentants de la jeunesse qui doivent être nommés, 3 autres membres à nommer pour assurer la diversité)

Description du poste :

Le comité de nomination doit :

- concevoir un processus pour solliciter et identifier des nominés qualifiés à la fonction d'Évêque président ;
- informer l'église dans son ensemble sur le processus et le calendrier ;
- préparer et publier un profil pour l'élection du prochain Évêque président ;
- sélectionner une liste de pas moins de trois (3) membres de la Chambre des évêques ;
- mettre en place un processus de pétition pour d'autres nominés ;
- assurer les soins pastoraux des nominés, de leurs familles et de leur personnel diocésain ;
- présenter à une session conjointe de la Chambre des Députés et de la Chambre des Évêques les noms des nominés que les deux (2) Chambres doivent considérer ;
- faire un rapport sur les actions, dépenses, difficultés et recommandations au Conseil exécutif dans les trois (3) mois suivants l'élection.

Qualités et compétences que devrait avoir un nominé :

Les membres du comité conjoint de nomination pour l'élection d'un Évêque président doivent avoir une bonne capacité d'écoute afin d'écouter une vaste représentation de l'Église expliquer quels dons, capacités et caractéristiques ils ont discerné comme étant nécessaires pour le prochain Évêque président, et pour écouter les nominés expliquer ce qu'ils discernent sur la direction de leurs propres ministères. Ils devraient également être capables de consolider et de communiquer clairement la vision qui en résulte pour l'église dans son ensemble.

Les membres doivent comprendre les rôles et responsabilités de l'Évêque président et le champ d'application de son travail.

Les membres du Comité doivent comprendre qu'ils nomment des candidats pour l'ensemble de l'Église, et ils ne doivent pas exploiter leur rôle dans le processus de nomination ou leur proximité aux candidats pour favoriser leurs objectifs personnels.

Il serait utile que les compétences et expériences suivantes soient représentées parmi les membres, mais il n'est pas nécessaire que chaque membre les ait : logistique, planification des événements, gestion de projet, soin pastoral, gestion des ressources humaines, entretiens,

relations publiques/communication/journalisme et collecte des données ou conception d'enquête.

Il est utile de connaître les technologies de téléconférence telles que Adobe Connect ou Zoom. Il est essentiel que les nominés aient une bonne connaissance de l'informatique et un accès à Internet.

Les membres du comité doivent être capables d'assurer la confidentialité des informations.

Devoirs de cette fonction :

Nombre de réunions : 5 réunions en personne, notamment une réunion d'organisation au cours de la première année, une réunion de planification au cours de la deuxième année, et des réunions pour une sélection initiale, une retraite de discernement et une sélection finale durant l'année de l'élection. Les autres réunions se font par téléconférence, courriel ou sur d'autres plates-formes de collaboration

Comités : Les sous-comités sont formés en fonction des besoins ; les sous-comités ont inclus les communications, le profil, le processus, le budget, l'éducation, le soin pastoral et la transition

Dépenses de réunion : Payées

Frais de déplacement :

Politique en matière de participation :

Autres informations :

Élection des diacres : Les nominés du clergé comprendront au moins deux (2) diacres. Un diacre doit être élu en tant que membre du comité de nomination. Les autres diacres nominés peuvent être élus en tant que membres du clergé, conformément aux procédures d'élection.